

APPRÉHENDER LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Contenu pédagogique

Pour le contenu détaillé, veuillez consulter le programme spécifique de l'organisme de formation en cliquant sur "télécharger" (ci-dessous colonne programme).

Typologie du besoin

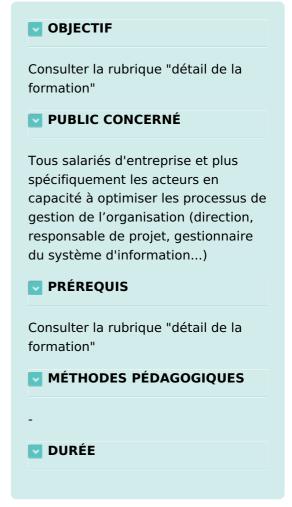
Le nouveau règlement européen sur la protection des données personnelles est paru au journal officiel de l'Union européenne entrera en application le 25 mai 2018. L'adoption de ce texte doit permettre à l'Europe de s'adapter aux nouvelles réalités du numérique.

LA RÉFORME DE LA PROTECTION DES DONNÉES POURSUIT TROIS OBJECTIFS :

- Renforcer les droits des personnes, notamment par la création d'un droit à la portabilité des données personnelles et de dispositions propres aux personnes mineures ;
- Responsabiliser les acteurs traitant des données (responsables de traitement et sous-traitants) ;
- Crédibiliser la régulation grâce à une coopération renforcée entre les autorités de protection des données, qui pourront notamment adopter des décisions communes lorsque les traitements de données seront transnationaux et des sanctions renforcées.

Objectifs de la formation

- Comprendre les évolutions réglementaires imposées par le nouveau règlement européen,
- Appréhender les grands principes de la protection des données personnelles,
- Connaitre les bonnes pratiques pour mettre en place un processus de mise en conformité.



Tous salariés d'entreprise et plus spécifiquement les acteurs en capacité à optimiser les processus de gestion de l'organisation (direction, responsable de projet, gestionnaire du système d'information...)